



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

Conseil municipal du lundi 18 octobre 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 18 octobre 2021 à 18 heures 00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 08 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Isabelle Jeanne, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Nicole Ottavy à Stéphane Sbraggia, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Jean-Pierre Aresu, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Simone Guerrini, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Jean-François Luccioni, Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Jean-Paul Carrolaggi à Julia Tiberi, Jean-André Miniconi à Jean-François Casalta

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Marine Ponzevera, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2021 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28

septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet
2021_87	28/09/2021	Portant avenant au bail d'un local d'une superficie totale de 194,21 m <sup>2</sup> , situé résidence Diamant 1- Place de Gaulle - 20000 Ajaccio, propriété de M. Giusti et Versini
2021_88	29/09/2021	Portant modification de la décision attributive de concession contrant n° 2755 au plan T-27 d'une superficie de 3m <sup>2</sup> cimetière communal Saint Antoine d'une durée de 15 ans
2021_89	11/10/2021	Portant règlement d'honoraires à Maître Thomas LEMARIE avocat à la Cour, dans le cadre de l'affaire Commune d'Ajaccio C/ PRO ETANCHE
2021_90	11/10/2021	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto RUDI de l'état de frais et émoluments dû dans L'affaire Constat / BONAPARTE LENTALI
2021_91	11/10/2021	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto RUDI de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Constat / Locaux FARINACCI
2021_92	13/10/2021	Portant avenant sur la convention d'occupation précaire d'une partie de parcelle cadastrée section CR n°37, propriété de la commune, sis sur la route des Sanguinaires lieu-dit Frati, au profit de Monsieur Christopher GIANDONATI
<b>Décisions commande publique</b>		
DACP-2021-091	05/10/2021	Avenant n°1 2020V078 Construction pont urbain lot 6 structure métallique
DACP-2021-092	01/10/2021	Accord-cadre 2021V091 Fourniture de produits sur odorants, dégraissants professionnels et accessoires a destination de la propreté urbaine de la ville d'Ajaccio
DACP-2021-093	06/10/2021	Accord-cadre 2021V092 Contrôle des Points d'Eau Incendie Publics de la Ville d'Ajaccio
DACP-2021-094	06/10/2021	Marché subséquent n°2021V093 -Marché subséquent n°46 issu de l'accord-cadre 2019V090 « Fourniture de fruits et légumes pour la Ville d'Ajaccio » Fruits et légumes frais, secs, et de 5ème gamme

M. Pierre Pugliesi, adjoint aux finances effectue une présentation générale de l'ordre du jour à l'aide d'un diaporama.

**Interventions :**

M. Casalta  
M. le maire

Après les différentes interventions, M. Casalta, Mme Tiberi, M. Simon et Mme Angelini-Buresi quittent la séance.

**N° 2021/253 - Approbation de la décision modificative 1 2021 du budget principal de la ville**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,  
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,  
Vu la délibération 2021-054 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2020 à intégrer au budget principal 2021,  
Vu la délibération 2021-055 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget principal Ville,  
Vu la délibération 2021-118 du conseil municipal du 29 avril 2021 portant sur l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal,  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,  
Considérant que la décision modificative 2021 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

**APPROUVE**

la décision modificative 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention :** Danielle Antonini

**N° 2021/254 - Décision modificative n°1 2021 du budget principal de la ville : création et révision des autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le rapport annexé à la présente délibération relatif aux autorisations de programme et d'engagement et leur financement,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,

**ADOpte**

Les créations et les révisions des autorisations de programme et d'engagement résumées dans le rapport annexé à la présente délibération.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention :** Danielle Antonini

**N° 2021/255 - Approbation de la décision modificative 1 2021 du budget annexe de l'Anru**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de l'ANRU,

Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,  
Vu la délibération 2021-058 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe de l'ANRU,  
Vu la délibération 2021-150 du conseil municipal du 5 juillet 2021 portant sur le budget supplémentaire 2021 – budget annexe de l'Anru,  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,

Considérant que la décision modificative constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

#### **APPROUVE**

la décision modificative 1 du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2021.

#### **VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini**

#### **N° 2021/256 - Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe du stationnement**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du Stationnement,  
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,  
Vu la délibération 2021-062 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe stationnement,  
Vu la délibération 2021-121 du conseil municipal du 29 avril 2021 portant sur l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du stationnement,  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,

Considérant que le budget supplémentaire 2021 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

#### **ADOPTE**

le budget supplémentaire du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2021

#### **VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini**

**N° 2021/257 - Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget de la régie des parkings**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du Parking,  
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,  
Vu la délibération 2021-059 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe parking,  
Vu la délibération 2021-127 du conseil municipal du 29 avril 2021 portant sur l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la régie des parkings,  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,  
Considérant que le budget supplémentaire 2021 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

**ADOPTE**

le budget supplémentaire du budget de la régie des parkings pour l'exercice 2021.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini

**N° 2021/258 - Décision modificative 1 de l'exercice 2021 Régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles Ornano**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance ;  
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,  
Vu la délibération 2021-061 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe port de plaisance,  
Vu la délibération 2021-132 du conseil municipal du 5 juillet 2021 portant sur budget supplémentaire 2021 de la régie du port de plaisance Charles Ornano,  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par le Premier adjoint, délégué au Port,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,

Considérant que la décision modificative est équilibrée en fonctionnement et en investissement et qu'elle concerne des réajustements de crédits nécessaires au bon fonctionnement du port de plaisance jusqu'à la fin de l'année,

**APPROUVE**

La décision modificative n°1 de l'exercice 2021 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini

**N° 2021/259 - Modification de la garantie de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération de la place Campinchi dans le cadre de la concession d'aménagement "opération coeur de ville"**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération 2019/127 du 28/05/2019 portant sur l'autorisation de garantie auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération de la Place Campinchi dans le cadre de la concession d'aménagement « Opération coeur de ville » ;

Vu l'avenant portant réaménagement du prêt n°443327 signé le 11 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021.

Considérant la demande la SPL Ametarra de modifier les modalités du prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garanti par la commune d'Ajaccio à hauteur de 80%

**DECIDE**

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la commune d'AJACCIO renouvelle sa garantie à hauteur de 80% au titre du réaménagement du prêt n°M443327 consenti à la société AMETARRA sur une durée de six ans.

Ce prêt a été consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations et fait l'objet d'un avenant de réaménagement appelé « l'Avenant ».

Le projet d'Avenant est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de l'Avenant et jusqu'à son complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par AMETARRA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à AMETARRA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de la créance.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini

**N° 2021/260 - Ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2022**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-1 ;

Vu la délibération 2021/055 du 8 mars 2021 portant adoption du budget principal ville ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant la nécessité d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de procéder à la continuité de travaux conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement,

**DECIDE**

de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2022 ;

**APPROUVE**

le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci-avant ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de 1 250 000 € ;

**PRECISE**

que les crédits votés seront repris au budget primitif 2022, lors de son adoption.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 1 abstention.**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini

*L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 19H26*



**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

